F F c-1.3367 A

Case
FRC
14905

LETTRE

Écrite par M. DE BONAL, *Préſident du Département de l'Aveiron, à MM. du Directoire dudit Département.*

MESSIEURS,

J'AVOIS eſpéré que l'intervention du chef de l'égliſe & le concours de l'autorité eccléſiaſtique, aux lois ſur la nouvelle conſtitution du clergé, pourroient, en amenant des réformes utiles ou des modifications néceſſaires, produire une conciliation vivement deſirée, & prévenir, ſur-tout, ces moyens rigoureux qui reſſemblent à la perſécution & provoquent la réſiſtance.

C'étoit dans cet eſpoir que j'avois, à la derniere ſeſſion du conſeil, arrêté de manifeſter mon opinion ſur des lois qui n'étant pas, à cette époque, revêtues de la ſanction royale, pouvoient être modifiées.

Mon attente a été trompée, les décrets vous ſont parvenus, meſſieurs; vous en avez ordonné l'exécution: & je ne dois point différer plus long-temps à faire part de la réſolution où je ſuis de ne pas y coopérer.

THE NEWBERRY LIBRARY

Dispensé par ma place d'assister aux délibérations du directoire, j'aurois pu prolonger mon séjour loin de vous, messieurs, & éviter de concourir ainsi personnellement à l'exécution des nouveaux décrets. Mais je dois à la foi que je professe un autre hommage qu'une absence équivoque, ou un timide silence.

Sur les objets purement politiques, j'ai donné, je donnerai toujours l'exemple de la soumission la plus profonde à l'autorité légitime ; & les dispositions les plus sévères ne m'arracheront ni un regret, ni un murmure.

Mais sur des objets d'un ordre supérieur, & qui me paroissent intéresser ma religion, je n'irai pas, en me séparant de cette autorité visible de l'église, que les élémens les plus familiers de ma croyance m'ont appris à reconnoître dans le corps des pasteurs unis à leur chef, m'exposer à des doutes cruels, à des remords déchirans pour celui qui a confié à ces vérités consolantes le bonheur de son existence.

L'assemblée nationale a décrété des changemens dans la discipline ecclésiastique & la constitution du clergé. Elle a imposé aux pasteurs le serment de s'y conformer & de la maintenir. Le roi, sur des instances réitérées, a donné sa sanction à ces nouvelles lois : mais le chef de l'église garde le silence ; mais les premiers pasteurs rejettent unanimement ces innovations ; mais les pasteurs secondaires unis à leurs évêques, annoncent la plus courageuse résistance ; mais plusieurs de ceux qui y avoient adhéré rétractent leur adhésion comme une foiblesse, ou une surprise ; & moi, à qui il est commandé de croire, & non de décider ; moi qui sais que le mépris du Saint-Siège & de l'autorité des pasteurs a été le principe de toutes les discussions religieuses,

qui ont désolé l'église & l'état ; moi qui ne puis séparer le respect que je dois à ma religion, du respect qu'elle m'a commandé pour ses ministres, j'irois prévenir la décision du chef de l'église, braver l'opposition unanime de mes pasteurs, déshonorer la religion en plaçant ses prêtres entre la conscience & l'intérêt, entre le parjure & l'avilissement ! je leur dirois : jure, ou renonce à tes fonctions, à ta subsistance ! comme dans d'autres temps Mahomet disoit à des hommes : crois, ou meurs. Non, messieurs ; non : l'humanité, autant que la religion, se révoltent à cette pensée. Ce n'est pas-là, sans doute, le prix que mes concitoyens mettoient à la confiance dont ils m'ont honoré : ils me reprocheroient un jour de l'avoir usurpée, & je renonce aux témoignages flatteurs qu'ils m'en ont donné, si je ne puis en jouir, sans trahir ma conscience & leurs plus chers intérêts. J'entends déjà des intolérans crier : au fanatisme, & des forcénés à l'aristocratie. Au-dessus de ces absurdes inculpations, j'y répondrai par ma conduite, mes services, & sur-tout par votre confiance.

Ce n'est pas de vous, messieurs, que j'ai à redouter cette injustice ; vous jugerez ma démarche avec cette circonspection, qui, dans ces matières délicates, se méfie des nouveautés & voit toujours la vérité dans le parti le plus sûr.

Si vous pensez, messieurs, qu'il existe des moyens d'engager l'assemblée nationale à se relâcher de la rigueur de ses décrets, je suis prêt à me réunir à vous, pour courir, avec mes freres, tous les hasards d'une si belle cause : mais si tout espoir de conciliation est interdit, permettez que je cesse des fonctions que je ne crois pas devoir remplir plus long-temps, & daignez recevoir & faire agréer au conseil du départe-

ment ma démission actuelle de toutes les places auxquelles la confiance de tous mes concitoyens m'avoit appelé.

J'espère que vous ne me refuserez pas, messieurs, de communiquer, par la voie des districts, à messieurs les administrateurs du département, la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire. C'est en leurs mains que je dois remettre les pouvoirs qu'ils m'ont confié. Je ne me sépare d'eux & de vous, messieurs, qu'avec le regret dont le sentiment ne pourra être adouci que par l'espoir de conserver des droits à votre amitié & à leur estime.

Je suis, &c.